

DEC181945DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Valérie FALCK, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC)

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC131673DR15 du 21 mai 2013 portant nomination de Mme Valérie FALCK aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Valérie FALCK, dans l'UMR n° 5114, intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC), à compter du 1^{er} juin 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 27 juin 2018

La directrice de l'unité

Isabelle DAUGAREILH

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

